



La Celle Saint-Cloud

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20221201-ARR2022-68A-AI.  
Date de télétransmission : 06/12/2022  
Date de réception préfecture : 06/12/2022

République Française  
Département des Yvelines

78170

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022.68**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**A MONSIEUR JEAN-CHRISTIAN SCHNELL QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE,  
POUR LA SIGNATURE DE LA CESSION PAR LA COMMUNE A LA SOCIETE IMMOBILIERE  
3 F DES PARCELLES CADASTREES SECTION AK NUMEROS 183 ET 188  
LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

Je Soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud, Vice-président de Versailles Grand Parc,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-18 et L.2122-20, prévoyant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération n°2020.02.01 du 9 juin 2020 donnant délégation générale au Maire ou en cas d'empêchement à un adjoint au maire, conformément à l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal n° 2022.01 du 5 janvier 2022 donnant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Christian SCHNELL, quatrième Adjoint au Maire,

Vu la délibération n°2018.05.02 du 20 novembre 2018 relative à la cession par la Commune à la société Immobilière 3F d'une parcelle issue de la division des parcelles cadastrées section AK numéros 183 et 188, pour la réalisation de 48 logements et d'une mini-crèche avenue Pierre Corneille,

Vu la promesse unilatérale de vente avec la société Immobilière 3F en date du 19 décembre 2018,

Vu l'avenant à ladite promesse de vente prorogeant son délai de réalisation initialement fixé au 31 décembre 2020 pour le porter à la date du 31 décembre 2021,

Vu l'avenant n°2 à ladite promesse de vente prorogeant son délai de réalisation initialement fixé au 31 décembre 2021 pour le porter à la date du 31 décembre 2022,

Vu la délibération n°2022.05.02 du 11 octobre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de ces parcelles à la Société Immobilière 3F des parcelles cadastrées section AK numéros 183 et 188,

Considérant l'empêchement de Monsieur le Maire, le vendredi 16 décembre 2022 à l'occasion de la signature de l'acte de cession de ces parcelles, il est nécessaire de donner délégation de signature à Monsieur Jean-Christian SCHNELL, quatrième Adjoint au Maire,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Jean-Christian SCHNELL, quatrième Adjoint au Maire reçoit délégation de signature afin de signer l'acte authentique de vente avec la Société Immobilière 3F des parcelles cadastrées section AK numéros 183 et 188, le vendredi 16 décembre 2022.

**Article 2 :** La présente délégation demeure valable le vendredi 16 décembre 2022.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Notification en sera faite à Monsieur Jean-Christian SCHNELL.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Notifié le 6/12/2022

Je soussigné reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif.



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier".

Olivier DELAPORTE,  
Vice-président de Versailles Grand Parc